



République Française

Mairie LE LANDREAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

SEANCE EXTRAORDINAIRE

Le **VENDREDI** 20 MARS 2026 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal de la dernière séance

1. Election du maire
2. Fixation du nombre d'adjoint
3. Election des adjoints
4. Fixation des indemnités de fonction
5. Lecture et remise de la Charte de l'Elu local